



2026



Couvert AGRO'CIMS VITEMPO

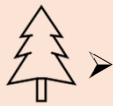
Objectif



Diversifier le paysage pour favoriser la biodiversité (petite faune, pollinisateurs, auxiliaires)



Répondre aux exigences agronomiques : production plus importante de biomasse, couverture des sols - notamment l'hiver - avec exploration racinaire maximale (amélioration de la structure et de la vie du sol, apport de matière organique, lutte contre l'érosion)



Planter des espèces relais pour l'hiver (seigle fourrager, avoine rude, vesce velue, trèfles annuels)

Caractéristiques du mélange

Composition : 6 espèces

Durée de vie

6 à 9 mois

Itinéraires techniques

Prérequis avant implantation

Semis

Gestion après implantation

Toutes conditions de sols et de semis

Précoce à intermédiaire, entre le 1^{er} juillet et le 15 août

Roulage ou broyage haut en entrée d'hiver si le couvert est très développé

Travail du sol avant semis

Recommandation : semis 1 rang sur 2 entre le 01 juillet et le 31 août, idéalement 3 à 4 semaines avant les vendanges. Privilégier un semis en ligne à une profondeur de 1,5 cm à 2 cm. Bien mélanger les semences pour obtenir un semis homogène.

Destruction définitive en sortie d'hiver

Tous secteurs

Besoin en semence : 20kg / ha
Densité de semis : 60kg / ha (sur l'inter-rang)

Plus d'informations : Fiche AGRO'CIMS VITEMPO

Eligibilité

Parcelles concernées pour bénéficiaire de l'aide d'Ohé la Terre

Conditions requises : Le siège social de l'exploitation doit être localisé sur le territoire ANJOU suivant la cartographie d'OHÉ LA TERRE. L'action devra être conduite selon les recommandations de la Fiche technique et les exigences mentionnées dans le contrat agriculteur.
Le bénéficiaire accepte de communiquer à OHÉ LA TERRE les coordonnées de la ou les parcelles concernée(s) par l'action pour réaliser des mesures d'impact (calcul de la biomasse, inventaire faunistique et/ou floristique).

Surface totale des parcelles concernées par la demande

Conditions requises : entre 2 et 10 ha

Mélange autorisé

Seul le mélange ci-dessous est autorisé. Votre fournisseur doit apporter le nom du mélange ou la composition sur la facture. Toute modification entrainera l'annulation du remboursement.

Mélange AGRO'CIMS VITEMPO :

Espèces	%
Avoine rude	30
Vesce velue	20
Seigle fourrager	15
Vesce du Bengale	15
Radis asiatique	10
Trèfle squarrosus tardif	10
TOTAL	100

Fournisseurs du mélange

CAPL

Semenciers fournissant le mélange

ELIARD

Versement de la subvention

Investissement

Coût moyen à l'hectare	64 € HT / ha
Participation Ohé la Terre	32 € HT / ha
Reste à charge	32 € HT / ha (env. 50%)

Calendrier de dépôt

Les demandes sont à faire entre le 27 avril et le 30 septembre 2026, pour tout le monde, 1^{er} arrivé 1^{er} servi jusqu'à épuisement du budget
Le versement du 1^{er} septembre au 31 décembre

Conditions requises pour le versement

Le contrat de subvention est signé par le producteur.
L'action est mise en place dans le respect du cahier des charges.

Les conditions d'éligibilité sont respectées :

- Être localisé sur le secteur ANJOU
- Utilisation du mélange éligible et respect de densités de semis
- Surface comprise entre 2 et 10 ha

Les justificatifs sont transmis, à savoir :

- La facture d'achat des semences de couverts
- Un RIB et un extrait Kbis de l'exploitation (pour les exploitations n'ayant jamais bénéficié d'une subvention Ohé la Terre)